



RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL No 20-06

Sainte-Croix, le 6 février 2020
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Postulat de M. Yvan Pahud "Pour le climat : Action un enfant, un arbre"

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Ce rapport-préavis répond au postulat de M. Yvan Pahud "Pour le climat : Action un enfant, un arbre" déposé à la séance du 25 mars 2019.

Il demande d'étudier la mise en place d'une action : un enfant, un arbre afin de sensibiliser les enfants/écoliers à l'importance du rôle de la forêt.

Préambule

Le texte du postulat souligne l'importance que les forêts jouent dans le stockage du gaz carbonique que nous émettons dans l'atmosphère. De fait, le renouvellement des peuplements forestiers par l'exploitation du bois et son utilisation comme matériau de construction permet de piéger les quantités de CO₂ absorbées par les arbres durant leur croissance. L'entretien des forêts est donc un moyen de lutter contre le réchauffement climatique en cours en utilisant une ressource locale.

Afin de sensibiliser les jeunes générations à cette thématique, il est proposé de faire participer les écoles aux travaux de plantations d'arbres que la commune réalise chaque année dans ses forêts.

La vulgarisation des activités liées à l'entretien des forêts est une des tâches assignées au service forestier communal par la municipalité. A ce titre, les élèves des écoles de Sainte-Croix et environs participent, soit dans le cadre du passeport vacances soit sur demande de l'enseignant, à des visites de chantiers forestiers ou à la plantation de plants. Cette activité, même si elle n'est pas systématique à tous les écoliers, est donc déjà mise en place en général par demi-journée.

La politique forestière en matière de régénération des forêts a évolué ces dernières années à la suite de différents événements. La décennie qui a suivi l'ouragan Lothar a été caractérisée par la prolifération des scolytes qui, en faisant mourir les vieux arbres, ont engendré des trouées importantes.

Ces surfaces ont été pour la plupart replantées en épicéa. Toutefois, cette pratique est coûteuse et engendre souvent des forêts dominées par une seule essence qui se révèlent fragiles face aux différentes calamités. Par ailleurs, l'expérience acquise après Lothar nous a démontré qu'avec de la patience, la régénération naturelle colonise toutes les surfaces y compris les plus grandes. Souvent ces arbres ont une meilleure vitalité et rattrapent ceux qui ont été plantés. Ils nécessitent également moins de soins culturaux pour obtenir des bois de bonne qualité.

La tendance actuelle va donc logiquement vers une diminution des plantations et une meilleure valorisation du rajeunissement naturel. Le réchauffement climatique accentue encore cette tendance. Aux coupes surfaciques de grande envergure qui étaient suivies de plantations, on préfère maintenant l'ouverture de plus petites trouées résistant mieux aux canicules estivales prolongées.

Le nombre d'arbres plantés qui était jadis de plusieurs centaines de plants par an est maintenant réduit à quelques dizaines. Le nombre d'enfants qui pourraient participer à un chantier de plantations est en conséquence très limité et ne suffirait pas à faire participer l'ensemble des élèves d'un degré scolaire.

Dès lors l'action un arbre, un enfant ne peut être envisagée telle que proposée par le postulat faute de travaux en suffisance. Comme relevé ci-dessus, la sensibilisation des jeunes aux thématiques forestières reste une nécessité. Si le maître de classe le demande, le service forestier communal est bien entendu à disposition pour organiser des visites de chantiers et des excursions en forêt, une information sera donnée en ce sens à la direction des écoles. Par cette action, la municipalité considère qu'elle répond au postulat demandant de sensibiliser les jeunes à la richesse de nos forêts.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

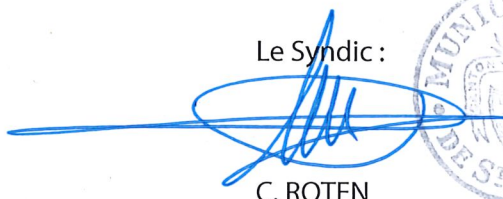
sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'adopter** la réponse de la Municipalité au postulat de Yvan Pahud "Pour le climat : Action un enfant, un arbre".

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel-Numa Pesenti